

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Grenoble, le 6 janvier 2020

Unité départementale de l'Isère
Pôle risques technologiques
Unité SEVESO plateformes

N. Ref : 2019 – Is 243 RT

Affaire suivie par : Alexis MILLER
Tél. : 04 76 69 34 02
Courriel : alexis.miller@developpement-durable.gouv.fr

OBJET : *Suites de la visite d'inspection du 9 décembre 2019*
PJ : *Rapport de l'inspection des installations classées*

Monsieur le directeur,

J'ai effectué le 9 décembre 2019 une visite d'inspection de vos installations situées sur la plateforme chimique de Roussillon. Cette inspection a porté sur la thématique « risques chroniques ».

L'inspection a notamment constaté que des actions correctives devaient être mises en place pour se conformer aux exigences réglementaires encadrant le fonctionnement du four FOX. Concernant plus particulièrement l'assurance qualité associée aux appareils de mesure en continu des rejets atmosphériques, l'inspection des installations classées sera vigilante à la mise en œuvre des actions correctives dans les meilleurs délais. **Si l'exploitant tardait à se conformer à ces exigences, un projet d'arrêté de mise en demeure pourra être proposé au préfet de l'Isère tel que prévu par l'article L. 171-8 du code de l'environnement.**

J'ai l'honneur de vous confirmer, dans le rapport joint en annexe, les demandes d'actions correctives ainsi que les observations que cette visite a soulevées de la part de l'inspection des installations classées et pour lesquelles vous devez prendre des engagements, le plus rapidement possible en respectant, le cas échéant, le délai fixé.

Sauf réserve motivée de votre part sous un délai de quinze jours par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4°, L.124-1, L125-1, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, le présent courrier sera publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées.

Monsieur le directeur

ADISSEO FRANCE – Site de Roussillon
Rue Gaston Monmousseau - CS50032
38150 SAINT MAURICE L'EXIL CEDEX

Je vous demande de bien vouloir me tenir informé, au plus tard dans un délai d'un mois, des suites que vous donnerez aux remarques formulées dans le rapport d'inspection.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma sincère considération.

L'inspecteur de l'environnement

Alexis MILLER

Copies : AMi (UD38), PRICAE, DDPP 38